

MAIRIE DE L E V E N S
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité
Département des Alpes-Maritimes
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un avril, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Antoine VERAN, Maire de Levens, qui constate que le quorum est atteint, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme Michèle CASTELLS, M. Nicolas BRAQUET, Mme Ghislaine BICINI, M. Roger MAJDALANI, Mme Monique DEGRANDI, M. Eric GIRARD, Mme Ghislaine ERNST, M. Yan VERAN, Mme Danièle TACCONI, M. Georges REVERTE, Mme Evelyne ABEL DIT DELAMARQUE, M. Gérard MARIGNANE, Mme Jeanne PLANEL, Mme Laurence LASSOUQUE, Mme Claude MENEVAUT, M. Dominique BROSSARD, M. Alexandre ROMEO, M. Eric BERNIGAUD, M. Gilles MAIGNANT, Mme Olivia VITETTA, M. Michaël ROSA, Mme Caroline GRICOURT, M. Luca BOUZALMATE, Mme Maïmouna BONNEFOND, Mme Geneviève CUNY, M. Robert TOMBAKDJIAN.

Etaient représentés : Mme Valérie BARDY a donné pouvoir à Mme Ghislaine BICINI,
M. David KOREN a donné pouvoir à Mme Maïmouna BONNEFOND.

Mme Michèle CASTELLS est désignée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers : en exercice : 29 / Présents : 27 / votants : 29

Rapporteur : M. Roger MAJDALANI.

07 – AFFECTATION DU RESULTAT 2025 AU BUDGET DE L'EXERCICE 2026

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le CFU de l'exercice 2025 ;

M. MAJDALANI indique que l'affectation du résultat doit intervenir après le vote du CFU et le résultat est intégré lors de la décision budgétaire qui suit le vote du CFU.

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement présente la somme de 1 048 901.35 €, il couvrira le besoin de financement de la section d'investissement (affectation du résultat à l'article 1068).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'affecter l'excédent de fonctionnement 2025 à la section d'investissement du budget 2026 représentant la somme de 1 048 901.85 € (au compte 1068 "Affectation de résultat").

Fait à Levens, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Antoine VERAN.

